

## DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2025-099

### **ACHAT DE 3 FOURGONS UTILITAIRES D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT euros par marché ou par accord-cadre » ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la flotte des véhicules des services techniques, et notamment d'acquérir un fourgon benne pour le secteur centre, un fourgon tôle pour le secteur est, et un fourgon tôle pour le secteur ouest, avec reprises d'anciens véhicules ;

Il est nécessaire de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte, par lettre de consultation auprès des opérateurs économiques locaux, décomposée en 3 lots :

- Lot 1 : Acquisition d'un fourgon utilitaire benne d'occasion (pour le secteur centre) avec reprise
- Lot 2 : Acquisition d'un fourgon utilitaire tôle d'occasion (pour le secteur est) avec reprise
- Lot 3 : Acquisition d'un fourgon utilitaire tôle d'occasion (pour le secteur ouest) avec reprise

Le montant estimatif total d'achat des 3 fourgons est estimé à 80 000.00 € HT.

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - De lancer une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition de 3 fourgons d'occasion destinés aux services techniques, dont le montant total est estimé à 80 000.00 € HT.

**ARTICLE 2** - De signer les marchés avec les entreprises retenues et tout autre document relatif à ce dossier.

**ARTICLE 3** - Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**ARTICLE 4** - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 28 mai 2025

Franck AUBIN  
Maire de Beaupréau-en-Mauges

